L'affaiblissement de la justice conduit à l'État de non-droit, puis à celui de forces criminelles

Roland Sanviti. avocat à la Cour*

Président de Justice et Démocratie

Tandis qu'il n'est question que de l'État islamique, il est un État dont l'émergence a insidieusement échappé à la vigilance des citoyens, c'est l'État de non-droit. La disparition de la souveraineté des États a rendu les citoyens orphelins laissant la place à d'autres souverainetés, chacune puisant sa source dans sa propre Loi : tribale, féodale, mafieuse, qui use de l'arme universelle qu'est devenu l'argent. Cet argent impose sa volonté, permet d'acheter des consciences, des femmes et des hommes qui deviennent à son service, le plus souvent à sa merci.

L'État et le Droit, dont la justice est le bras armé, sont consubstantiels, l'un n'existe pas sans l'autre puisqu'ils supposent la juste qualification des actes et des faits et leur juste sanction. C'est pourquoi la clef de voûte de toute démocratie repose sur la justice. Elle seule permet la traduction de la morale et de la norme en jugements et sanctions.

Priver tout homme de la possibilité de distinguer le bien du mal, de ne pas s'interroger sur la légitimité du pouvoir, sur la provenance de cet argent qui le divise et qui l'opprime a toujours été le dessein de tous ceux qui aspirent à bâtir leur pouvoir par le crime et la corruption. La seconde partie du XX^e siècle a révélé l'existence d'institutions pendant longtemps invisibles, d'organisations criminelles qui favorisent un nouveau capitalisme de cette nature. Ces nouvelles puissances imposent leur volonté et leurs règles afin de favoriser la conquête des pays dont ils entendent s'approprier les richesses, notamment sous la forme de la prise de contrôle des fleurons de leur économie.

Le simple fait que la commission européenne ait introduit dans le calcul du PIB le trafic de la drogue et la prostitution, puis que l'ONU constate son échec dans la guerre de la drogue, confirme la mainmise d'un capitalisme criminel qui constitue le pire des dangers pour la démocratie, et par conséquent pour la sécurité des personnes et des biens. La prochaine étape de cette conquête consiste à disqualifier toute forme de criminalité économique et financière, à légaliser la corruption, c'est-à-dire à soumettre le citoyen à la volonté d'un pouvoir financier lui-même passé sous le contrôle de la criminalité organisée.

Confronté à ces périls dont le terrorisme, l'insécurité, le chômage et les crises économiques sont les manifestations les plus spectaculaires, le citoyen est dorénavant placé devant un choix. Soit combattre pour promouvoir la démocratie qui suppose le respect de la loi et de la règle de droit, et par conséquent l'existence d'un État fort. Soit abdiquer toute liberté et accepter peu à peu le statut d'esclave auquel sont soumis les hommes et les femmes qui vivent dans les régions du monde où règnent de façon plus ou moins ostensibles ces organisations criminelles.

Cette évolution devenue inexorable par la seule volonté de ce pouvoir financier criminel rappelle que l'institution judiciaire est le bouclier et le fer de lance de la démocratie, en charge de faire respecter ce pacte social, puisqu'à défaut, c'est le système mafieux qui dicte sa loi